

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
SAS LOCAL FILMS			135 BD DE SEBASTOPOL		
SIRET	4	0	0	4	8
	3	8	9	7	0
	0	0	4	9	
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITE					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A		Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Autres dispositifs	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W		
--	--	--	--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
					CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liassés fiscaux sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
ADE CONSEIL 151 B AV PIERRE BROSSOLETTE 94170 LE PERREUX SUR MARNE Tél: 01 48 71 68 47		Tél:	
OGA/OMGA	Visueur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
		Date: 10/05/2025 Lieu: PARIS	
		Qualité et nom du signataire: Président	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature BREVIERE NICOLAS	
Examen de conformité fiscale (ECF)			

**N° 2065 bis
2025**

G	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS
---	--

H	RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS	(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)
---	--	---

I	DIVERS
---	--------

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION
---	---

MVLT restant à reporter			
-------------------------	--	--	--

Nombre de recus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	
--	--

Désignation de l'entreprise : SAS LOCAL FILMS

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2

Adresse de l'entreprise 135 BD DE SEBASTOPOL

75002 PARIS

Durée de l'exercice précédent* 1 2

Número SIRET* 4 0 0 4 8 3 8 9 7 0 0 0 4 9

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 4		N-1 3 1 1 2 2 0 2 3			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
	Frais de développement *	CX		CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	11 110 535	AG	10 722 645	387 890	818 310		
	Fonds commercial (1)	AH		AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	198 416	AK		198 416	163 607		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	Terrains	AN		AO					
	Constructions	AP		AQ					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS					
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU					
	Immobilisations en cours	AV		AW					
	Avances et acomptes	AX		AY					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
	Autres participations	CU	1 000	CV		1 000	1 000		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC					
	Autres titres immobilisés	BD		BE					
	Prêts	BF		BG					
	Autres immobilisations financières*	BH		BI					
	TOTAL (II)		BJ	11 309 951	BK	10 722 645	587 306	982 916	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
	En cours de production de biens	BN		BO					
	En cours de production de services	BP		BQ					
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
	Marchandises	BT		BU					
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW					
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	36 615	BY	1 037	35 579	40 605		
	Autres créances (3)	BZ	59 487	CA		59 487	86 633		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE					
	Disponibilités	CF	88 196	CG		88 196	134 800		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI					
	TOTAL (III)	CJ	184 298	CK	1 037	183 262	262 038		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	11 494 249	1A	10 723 682	770 568	1 244 954		
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR	1 140	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans l'annexe n° 2022

En Euros.

ADE CONSEIL

Désignation de l'entreprise : SAS LOCAL FILMS

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	250 000	250 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(240 849)	(92 235)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	75 060	(148 615)
	Subventions d'investissement	DJ	240 286	201 590
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	324 496	210 740
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		93 054
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	240 321	633 223
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	26 572	51 884
	Dettes fiscales et sociales	DY	52 241	82 875
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	121 118	173 177
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	5 821	0
	TOTAL (IV)	EC	446 072	1 034 213
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	770 568	1 244 954
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	205 751	307 936
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		719

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le :

3 1 1 2 2 0 2 4

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise :

SAS LOCAL FILMS

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1)

Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2)

Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3)

Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4)

Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5)

Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-

=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS LOCAL FILMS

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	10 289 100	PF	433 545	PG		PH	10 722 645
TOTAL I		RK	10 289 100	RM	433 545	RN		RO	10 722 645
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	10 289 100	QP	433 545	QQ		QR	10 722 645

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6			
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV			
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1			
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD			
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6			
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4			
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2			
Autres immobilisations corporelles	Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9			
	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7			
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3			
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1			
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL							NM							NO	
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

ADE CONSEIL

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS LOCAL FILMS

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6C	6D
		- corporelles	6E	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	04	05
		- titres de participation	9U	9W	9X
		- autres immobilisations financières(1)*	06	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SAS LOCAL FILMS										Néant ☐ *	
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	1 140		0		1 140		
	Autres créances clients			UX	35 475		35 475				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée *)			UO							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	594		594				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	9 211		9 211				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC	4 147		4 147				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	45 534		45 534				
	Charges constatées d'avance			VS							
TOTAUX			VT	96 102	VU	94 962	VV	1 140			
RENVOS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y							
Autres emprunts obligataires (1)				7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG							
	à plus de 1 an à l'origine			VH							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	240 321		240 321				
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	26 572	26 572					
Personnel et comptes rattachés				8C	37 713	37 713					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	9 504	9 504					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E							
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	4 205	4 205					
	Obligations cautionnées			VX							
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	818	818					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J							
Groupe et associés (2)				VI							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	121 118	121 118					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ							
Produits constatés d'avance				8L	5 821	5 821					
TOTAUX				VY	446 072	VZ	205 751	240 321			
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS LOCAL FILMS										Néant ☐ *		Exercice N, clos le :																								
												3 1 1 2 2 0 2 4																								
I. RÉINTEGRATIONS												BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE																								
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés													WA	75 060																					
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)				WD					Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				WE					WB																	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)				WF					Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)				WG					XE																	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				RA	(				Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)				RB	)																					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WI					Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)				XX					XW	26																
	Amendes et pénalités				WJ	26				Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)				XZ																						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*																					XY														
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)																					I7														
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.				WL					Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI				L7					K7																
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)																		I8															
			- imposées au taux de 0 %																		ZN															
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *										- Plus-values nettes à court terme																		WN							
										- Plus-values soumises au régime des fusions																		WO								
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)																					XR															
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW											WQ														
									Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8																									
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage																					Y1															
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage																					Y3															
												TOTAL I										WR	75 086													
II. DÉDUCTIONS												PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE																								
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *																					WS															
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)																					WT															
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)																		WV															
			- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)																		WH															
			- imposées aux taux de 19 %																		WP															
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures																		WW															
			- imputées sur les déficits antérieurs																		XB															
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %																				I6															
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*																				WZ															
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations						2A													XA													
				Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)																		ZX														
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.																					ZY														
	Majoration d'amortissement *																					XD														
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	France Ruralités Revitalisa-tion(FRR)(44 quindecies A)		HT			Entreprises nouvelles 44 sexies		L2			Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5											XF											
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		OV			Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3			Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA																						
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP			Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		1F			Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC																						
					Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)		PB			Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC																								
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)																					XS															
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)				Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)				X9			Créance dégagee par le report en arrière du déficit				ZI											XG										
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage																					Y2															
III. RÉSULTAT FISCAL												TOTAL II										XH														
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables								bénéfice (I moins II)		XI	75 086												XJ													
								déficit (II moins I)																												
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL																										
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*																						XL	75 086													
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN	0												XO													

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : SAS LOCAL FILMS

31/12/2024

[illegible]

Désignation de l'entreprise : <u>SAS LOCAL FILMS</u>				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	1 333 963
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)				K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice				K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	75 086
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	1 258 877
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	1 258 877
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *					
	8X		8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Provisions pour dépréciation *					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Charges à payer					
	9K		9L		
	9M		9N		
	9P		9R		
	9S		9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)				
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>SAS LOCAL FILMS</u>															Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(92 235)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB											
					- Autres réserves	ZD												
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(148 615)		Dividendes	ZE												
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF	(240 850)											
	TOTAL I	OF	(240 850)		Report à nouveau	ZG												
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	(240 850)									
RENSEIGNEMENTS DIVERS																		
															Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ													
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR													
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS													
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	(48 343)	34 305											
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	18 298	10 610											
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU													
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	8 646	15 456											
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV													
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	34 733	33 386											
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	13 334	93 758											
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	470	78											
	- dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	ZS			9Z	1 838	397											
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	2 308	475											
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	5 071	6 537											
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	13 012	24 654											
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2024)*				OB	72 438												
DIVERS	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS													
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	%	%											
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0												
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG													
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH													
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI																	
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL										
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC										
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO										
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF										
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ													

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS LOCAL FILMS

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)			(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)	
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

orique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'ap

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

TOTAL

Désignation de l'entreprise : SAS LOCAL FILMS

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS LOCAL FILMS	Néant ☒ *
---	---

I	SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	{ - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
		5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS LOCAL FILMS				Néant		☒ *			
Exercice ouvert le : 01/01/2024			et clos le : 31/12/2024		Durée en nombre de mois		1	2	
DECLARATION DES EFFECTIFS									
Effectif moyen du personnel * :						YP			
dont apprentis						YF			
dont handicapés						YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale						RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE									
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE									
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises						OA			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées						OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante						OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges						OT			
TOTAL 1						OX			
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée									
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						OH			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation						OE			
Subventions d'exploitation reçues						OF			
Variation positive des stocks						OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée						OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation						XT			
TOTAL 2						OM			
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)									
Achats						ON			
Variation négative des stocks						OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances						OR			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée						OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						OW			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée						OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante						OY			
TOTAL 3						OJ			
IV- Valeur ajoutée produite									
Calcul de la valeur ajoutée						(total 1 + total 2 - total 3)		OG	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises									
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).						SA			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE									
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE									
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX			Effectifs au sens de la CVAE *	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)						HX			
Période de référence				GY			GZ		
Date de cessation						HR			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.									
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.									

Cegid Quadrin

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET

4 0 0 4 8 3 8 9 7 0 0 0 4 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS LOCAL FILMS

ADRESSE (voie)

135 BD DE SEBASTOPOL

CODE POSTAL

75002

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

250 000

Total des lignes P1 + P2

P5

1

Total des lignes P3 + P4

P6

250 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom de famille

BREVIERE

Prénom(s)

NICOLAS

Nom d'usage

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

250 000

Naissance :

Date

140266

N° Département

95

Commune

ST LEU LA FORE

Pays

FR

Adresse :

N°

31

Voie

RUE DE MAUBEUGE

Code postal

75009

Commune

PARIS

Pays

FR

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET

4 0 0 4 8 3 8 9 7 0 0 0 4 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS LOCAL FILMS

ADRESSE (voie)

135 BD DE SEBASTOPOL

CODE POSTAL

75002

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
43800000 CMB			546.02
31/12/2024 CD CMB	546.02		
43800240 CMB / OISEAU DE PARADIS			48.00
31/12/2024 CD CMB / OISEAU DE PARADIS	48.00		
COMPTES DE PASSIF			
48700000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			5 820.79
31/12/2024 CD PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		5 820.79	
40800000 FOURNIS. FACTURES NON PARVENUE			7 560.00
31/12/2024 CD FOURNIS. FACTURES NON PARVENU		7 560.00	
42860000 PERSONNEL AUTRES CHARGES A PAY			2 409.00
31/12/2024 CD PERSONNEL AUTRES CHARGES A PA		2 409.00	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 PENALITES AMENDES FISC. & PENA			26.18
31/12/2024 CD PENALITES AMENDES FISC. & PEN	26.18		
67180000 AUT. CHARG. EXCEP. SUR OPER. G			102.45
31/12/2024 CD AUT. CHARG. EXCEP. SUR OPER.	102.45		
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
77100000 PRODUITS EXCEPT. SUR OPER. GES			6.43
31/12/2024 CD PRODUITS EXCEPT. SUR OPER. GE		6.43	

LOCAL FILMS
SASU au capital de 250.000 €
Siège social : 135 boulevard Sébastopol
400 483 897 R.C.S. PARIS

PROCES VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 28/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre
Le 30 Juin à onze heures
Au siège social,

LE SOUSSIGNÉ :

Monsieur Nicolas BREVIERE,

agissant en qualité de seul associé et Président de la S.A.S.U LOCAL FILMS au capital de 250.000 €, divisé en 250.000 parts sociales,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

Après avoir exposé qu'il a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2024 ;

A pris les décisions ci-après relatives à :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 ;
- l'affectation du résultat ;

Première décision :

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 et se soldant par bénéfice de 75.060 € (soixante-quinze mille soixante euros).

Deuxième décision :

L'associé unique décide d'affecter ce bénéfice de l'exercice au compte
« Report à nouveau »

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal,
signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé unique (*signature*)

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping loops and curves, followed by a small dot.